



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine (UA)

37^{ème} Session du Conseil des droits de l'homme

EPU : BENIN

15 mars 2018

Intervenant : Ralmeg Gandaho

Monsieur le Président,

Pour commencer, permettez nous de féliciter le Bénin pour l'acceptation de la majorité des recommandations issues du troisième cycle de l'EPU.

La RADDHO et son partenaire local, Changement Social Bénin notent avec satisfaction des efforts qui ont été déployés notamment l'entrée en vigueur d'un nouveau Code de procédure pénale et du Code de l'enfant, le processus en cours d'installation de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme conformément aux principes, le renforcement des effectifs du pouvoir judiciaire, l'inauguration de nouvelles prisons, l'élaboration de lois sur la prévention des violences faites aux femmes et le renforcement du cadre juridique de lutte contre la corruption. Le Bénin a également adopté une politique nationale sur l'enfance assortie d'un plan d'action cohérent ; malgré l'inefficacité des mécanismes d'enquêtes sur l'infanticide rituel et la traite des enfants.

En effet, nous sommes préoccupées par la restriction de l'espace civique, les menaces à l'exercice effectif du droit de grève, la surpopulation carcérale et le recours systématique à la détention (mandat de dépôt) des personnes mises en cause dans le cadre de diverses procédures judiciaires. L'absence d'informations dans la conception et la mise en place des politiques publiques d'impacts droits économiques et sociaux pour une participation citoyenne effective mérite une attention particulière.

Il est indispensable de créer un cadre favorable à l'émergence du secteur privé sans interférence des politiques dans le milieu des affaires.

De plus, nous exhortons le Bénin à prendre des mesures appropriées pour mettre un terme aux atteintes graves à l'intégrité des enfants dits « sorciers » par l'application des sanctions exemplaires contre les coupables.

En conclusion, nous invitons le Bénin à l'organisation d'un dialogue inclusif national pour la mise en œuvre effective des recommandations.

Je vous remercie.